

## COMPTE-RENDU CAPD 15 mai 2018

*Présents : Mme Remer DASEN, Mr Falco DASEN adjoint, MME Charbonnier IEN adjointe, Mr Carrante Secrétaire Général, Monsieur Blanc IEN Bourg III, Monsieur De Sousa IEN Gex sud, Madame Serre IEN Gex Nord, Madame Verdenne IEN Oyonnax, Madame Broise IEN Bourg II, le SE-Unsa, le Snuipp, et FO.*

Secrétariat de séance : Karen Ansberque SE-Unsa

**Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales : Se-Unsa, Snuipp et FO.**

**Réponses de la DASEN :** Sur les exeats je suis très sensible à ce qu'il y ait des enseignants devant nos élèves et je souhaite accompagner les souhaits professionnels de nos enseignants. De ce fait je suis prudente en matière d'exeat. Je rappelle que nous avons laissé sortir plus d'enseignants que nous avons accueillis lors des permutations.

Je vous présente nos excuses pour avoir été en retard pour la convocation et les documents suite à un dysfonctionnement. Je vous remercie d'avoir accepté de siéger pour que le mouvement des personnels se déroule dans les temps.

Concernant le PPCR nous le mettons en place conformément aux préconisations données par les textes. Nous avons des groupes d'échange pour travailler sur l'interprétation de ceux-ci. Nous avons tenu une CAPD Classe exceptionnelle. Je viens d'obtenir le contingent pour la Hors-classe sur la liste principale 122 promotions sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire.

Sur le calendrier, le 4 juillet aura lieu la CAPD Hors-classe à 9h.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Validation des résultats de la deuxième phase du mouvement intra-départementale 2018**

420 participants, 411 ont obtenus un poste.

Restent vacants un mi-temps sur Belley et un poste fractionné sur Gex Nord.

Madame la DASEN précise que ses services sont très vigilants aux situations de ses personnels et qu'elle est attentive aux éclairages apportés par les délégués des personnels.

Demande des syndicats d'accorder tous les mi-temps annualisés en les couplant à des postes de TRZDA.

Calibrage des TRZDA comment a-t-il été fait ? La répartition se fait en connaissance en fonction de certains congés longs à venir, répartition la plus équitable possible en fonction d'un historique et de la sociologie de

la population (congés mat), donc un peu plus dans l'est du département et un peu moins ailleurs.

A Gex Nord 6 postes non pourvu car tout le monde n'a pas participé à la criée.

Combien de personnes ont été obligées de participer au second mouvement du fait de leur temps partiels ? 18 pour 25 l'an dernier.

Il y a des collègues qui ont volontairement oublié de participer au premier mouvement, que va-t-il se passer pour ces collègues ? (demande du Snuipp).

Pour les postes de PDMQDC ce sera sur Miribel c'est Madame Corinne Romans et sur Ferney Mme Doleme Laure.

Comment seront traités les collègues dont la fermeture de classe va être actée en fin d'année ?

Ces collègues pourront passer avant les participants du 3<sup>ème</sup> mouvement car ils sont en mesure de carte scolaire, ils auront une affectation provisoire et bénéficieront de leur point de mesure de carte encore l'année prochaine.

Les stages de nouveaux directeurs ont eu lieu pour ceux qui ont fait fonction et les néo-titulaires de ces postes.

Les autres personnels ayant obtenu des postes de direction sur appel à candidature ou nommée à titre pro n'auront leur stage qu'en septembre.

Il y aura un premier accompagnement effectué par les inspecteurs.

## **2. Résultats des différents appels à candidature**

### **A. Résultats appel à candidature sur des postes de CPC**

- Ambérieu : Rémi Faure
- Gex sud : Thibault Lédys
- Bourg II : Hervé Preynat
- La Dombes : Vincent Moles
- Gex Nord et Sud mission de suivi des T1 et T2 : Mme Ranou et M. Geoffroy

### **B. Résultats appel à candidature sur des postes de direction de 2 classes et plus.**

- E.EPU Mijoux : Katia Fachinetti
- E.EPU St Nizier le Bouchoux : Christophe Berodier.
- E.EPU Laiz : Lacharme Julie.
- E.EPU Champ de Foire Meximieux : Anne-Emmanuelle Roth
- E.EPU Milvendre à Culoz : Alexandra Jacquemin

- E.MPU Jean Jaurès Ambérieu : Sèverine Maincent
- E.EPU Le Lion à St Genis Pouilly : pas de candidat
- E .MPU Le Lion à St Genis Pouilly : Madame Duperrier fera fonction.

Tous les postes en vert clair ouvrent droit à une priorité dans le cadre du mouvement 2019.

- E.PPU Champfromier : Gibrat Héloïse.
- E.PPU Mairie à Jassans : Laurence Leydier

Tous les postes en orangé n'ouvrent pas droit à une priorité dans le cadre du mouvement 2019.

### C. Résultat appel à candidature sur postes option E

Le Snuipp dénonce la nomination sur le poste de ST trivier de Courtes en dénonçant les critères différents retenus sur la circulaire et les critères choisis pour le classement des candidats.

Ecole de rattachement	Candidats retenus	Barème	Titre	observations
St Trivier de Courtes	Eric Reynaud	18a9m18j		Faisait fonction 2017-2018
Milvendre à Culoz	Anne-Laure Drapier (1 <sup>ère</sup> sur liste complémentaire formation cappei)	13.833		Départ en formation CAPPEI module 2
EEPU Florian Ferney-Voltaire	AuréliéTherene	20.333		Faisait fonction 2017-2018
EEPU Jean Ferrat BELLEY	Anne-Marie Malafont	19.203		
EPPU Saint-Exupéry MONTLUEL	Magali Bongiorno	22.333		
Le Jura Saint Genis Pouilly	Jennifer Vanuxem	10.333		
E.E.PU COLLONGES	Nathalie Garin	Capa SH option G		

**D. Appel à candidature n°4 du 26 avril 2018 : Enseignant au Service Mobile d'Accompagnement, d'Evaluation et de Coordination (SMAEC)**

Sabrina Curt est nommée à titre provisoire avec pérennisation à compter de la rentrée scolaire 2019.  
Il y avait d'autres candidatures.

**E. Appel à candidature n°5 du 26 avril 2018 : Directeur pédagogique à l'E.READ Romans-Ferrari de Miribel**

Véronique Bouilloux est nommée à titre provisoire et reste titulaire de son poste de direction de l'E.M.PU de Bâgé-la-Ville.  
Une autre candidature a reçu un avis défavorable.

**F. Appel à candidature n°6 du 15 mai 2018 : directeur école Louis Parant de Bourg-en-Bresse relevant de la politique de la ville**

Mélanie Dahoui est nommée à titre définitif. Elle libère la direction de Charles Péguy à Bourg en Bresse qui fera l'objet d'un appel à candidature.

Il y avait 2 autres candidatures les personnes non retenues peuvent avoir des précisions par leur IEN et Madame Charbonnier.

**G. Appel à candidature n°7 du 15 mai 2018 : Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement à l'Institut Médico Educatif Georges Loiseau Villereversure**

Olivier GABRIEL est nommé à titre définitif. Il libère son poste en SEGPA au collège Georges Charpak de Gex, poste proposé à la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement et obtenu.  
Il y avait 3 candidatures.

**H. Appel à candidature n°8 : sur le poste à profil de coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement rattaché au centre de jour d'Ambérieu en Bugey (CPA)**

Axelle Marzouki est nommé à titre provisoire. Il y avait une autre candidature.

**I. Appel à candidature sur les postes d'enseignant en Unité Pédagogique pour élèves Allophones Arrivants (UPEAA) à l'E.P.PU les Vertes campagnes Gex Nord.**

Madeleine FAY affectation à titre provisoire sans priorité au mouvement 2019. Une autre candidature a été écartée car pas de spécialisation.

**J. Appel à candidature du 30 mai 2018-Postes spécialisés en unité localisée d'inclusion Scolaire (ULIS) affectation à titre provisoire**

- **Poste ULIS, Collège du Revermont à Bourg-en-Bresse**  
Valérie Courtial
- **Poste ULIS, Collège de l'Albarine à St Rambert en Bugey**  
Sophie Meillant
- **Poste ULIS, Collège Yvon Morandat à St Denis les Bourg**  
Hélène Eustache
- **Poste ULIS école, E.E.Pu La Forge à Oyonnax**  
Céline Chatte
- **Poste ULIS, Collège du Renon à Vonnas (IEN ASH)**  
Christine Brière nommée à titre provisoire sur la direction de l'EPA du Peloux en 2017-2018 reste sur son poste d'origine.
- **Poste ULIS, Lycée professionnel Marcelle Pardé à Bourg En Bresse**  
Michèle Paemelaere, enseignante du second degré.

**Pas de candidatures sur les postes suivants :**

- **Poste ULIS, Lycée Arbez-Carme à Bellignat**
- **Poste ULIS, Collège Ferney-Voltaire**
- **Poste ULIS Collège Le Joran**
- **Poste spécialisé option D en IME La Savoie à Hauteville**

**K. Appel à candidature n°10 du 31 mai 2018 : Directeur de l'école d'application le Peloux à Bourg en Bresse**

Corine Puignero nommée à titre provisoire.

Poste de PDMQDC St Rambert en Bugey, elle passe ne dédoublement CP 12 et devient coordinatrice réseau REP. Il n'y aura donc plus de PDMQDC.

**3. Demandes d'Ineat-Exeat**

25 demandes d'Ineat, 4 enseignants ont reçu l'accord de leur département d'origine 3 ont reçu un refus de leur département d'origine.

88 demandes d'exeat, Madame la Directrice accorde 16 exeat.

En plus 2 situations exceptionnelles sont observées :

- Une PES obtient son exeat pour la Loire du fait de sa situation vraiment très exceptionnelle.
- Une collègue qui a une mutation subie de son conjoint.

Demande de retour sur la circulaire d'un motif convenance personnelle.

Demande accordée.

La date butoir pour l'accord d'exeat est le 31 août.

#### 4. Renoncement de poste

12 renoncements de postes.

#### 5. Questions diverses

##### A. Questions diverses du Se-UNSA

- **Affectations** : Y-a-t-il eu des réaffectations depuis la dernière CAPD ? Si oui, sur quels postes ?  
Cf document la dernière date du 23 mai.
- **Premier Mouvement** : Pourriez-vous nous communiquer la liste des postes ASH second degré non pourvus qui seraient susceptibles d'être affectés au premier degré?  
Création de l'Ulis en réseau de Lycée de Bellignat-Oyonnax (Paul Painlevé- Arbent- Arbez carme)
- **Elèves à besoins éducatifs particuliers** : Pourrions-nous avoir une estimation du nombre d'élèves qui auront une notification ULIS école ou ULIS collège et qui n'auront pas de place à la rentrée ?  
Pas de réponse précise aujourd'hui, nous avons des Ulis collège qui sont chargés et donc nous allons devoir organiser un autre maillage.  
Pourrions-nous avoir cette évaluation par secteur géographique et par type d'ULIS ?  
Que va proposer l'administration pour ces élèves ?
- **Remplacement** : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?

Circonscriptions	Année scolaire 2017-2018				
	Période	Période	Période	Période	Période

	1	2	3	4	5
Ambérieu	0	32	53.5	44.5	
ASH	16.5	75	21.5	17.5	
Bellegarde	1	30	21.5	39.5	
Belley	6	28	11	25	
Bourg 2	4	48	36	35	
Bourg 3	1	40.5	19.5	25	
Bresse	3	39	19.5	36	
Jassans	1	68	22.5	34.5	
Côtière	6	80	34.5	35	
Dombes	3	45	33.5	27	
Oyonnax	1.5	30.5	28	57	
Gex nord	2	10.5	12	13.5	
Gex sud	2	19	16	23.5	
Total	47	545.5	329	413	

- **Paiement de l'Indemnité Spéciale Rep+** : Concernant le versement de l'IS REP+ aux enseignants exerçant au sein des brigades REP+ :

L'article 3 du décret n°2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes REP+ et REP dispose que l'attribution de l'indemnité de sujétions REP+ est subordonnée à l'exercice effectif des fonctions dans une école ou un établissement y ouvrant droit.

**En l'espèce, les personnels enseignants exerçant leurs fonctions dans le cadre des brigades de remplacement REP+ assurent l'ensemble de leurs remplacements dans des écoles REP+. Ils sont en outre rattachés administrativement à une école REP+, dans laquelle ils sont tenus d'être présents en dehors des périodes de remplacements pour y accomplir certaines missions (soutien, aide pédagogique aux équipes éducatives, etc.).**

Ainsi, ils exercent l'intégralité de leur service au sein d'écoles REP+. Par conséquent, l'indemnité de sujétions correspondante doit leur être versée à taux plein.

**En outre, les indemnités de sujétions REP+ et REP ne sont pas des indemnités à caractère journalier, contrairement à l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) prévue par le décret n°89-825 du 9 novembre 1989. Elles doivent donc être versées aux**

**enseignants remplaçants pour un montant proportionnel à la durée d'exercice des fonctions y ouvrant droit dans les écoles classées REP+ ou REP.**

Pouvez-vous nous assurer que cette indemnité est bien versée complètement aux titulaires brigade remplaçants REP+ ?

**Elle sera versée et ce depuis la création de la brigade.**

## **B. Questions des autres syndicats**

**Nombre de demandes d'autorisation d'absence accordées,** pas de réponse possible.

**Quand est-ce que les collègues seront prévenus de leur rendez-vous de carrière ?**

Ils seront prévenus prochainement.

**Un enseignant peut-il refuser son rendez-vous de carrière ?**

L'enseignant peut refuser son rendez-vous de carrière et sa situation sera observée en CAPD avec précision de refus de rendez-vous de carrière.

**PES : Quid de la titularisation des PES étant sur des berceaux doubles PES ?**

Il y aura une bienveillance pour ces collègues surtout que dans certaines situations cela s'est bien passé.

Ceci était une expérimentation et ne sera pas reconduite car le nombre de PES a drastiquement diminué ;

**Quid des personnels qui seront jumelés avec des PES ?**

Ce sera le profil des PES qui déterminera les jours de complément.

Les PES DU seront à l'ESPE les lundi et mardi et les M2 les jeudi et vendredi. Les collègues sauront donc leurs jours de complément le 4 juillet.

**EVS nombre de personnes en fin de contrat et de reconduction ?**

80 Reconductions et 77 deuxième année, 20 personnes dont 15 ex EVS dont le contrat se termine en avril 2019, ils ne seront pas reconduits.

20 personnes non reconduites pour divers motifs (retraites, démission, avis négatif sur le terrain)

**Poste de TRZR obtenu sur GEX Sud alors qu'ils ont fait un vœu géographique sur Bellegarde.**

Les secteurs sont bien identifiés dans la circulaire.

**Problème de zone de vie chère sur le Pays de Gex**

Audience auprès du ministère qui engage une RH de proximité sur le Pays de Gex pointé par madame la DASEN. Le préfet est sensible au sujet travail



avec les bailleurs sociaux et les maires des différentes communes. Il faut en faire une demande de logement et faire passer son dossier par les services de l'Education Nationale.

**Combien et quels collègues sont en parcours individualisés ?**

Il y en a une vingtaine.

**Comment sont choisis les berceaux PES ?**

Globalement les berceaux PES ont été établis avec les IEN qui ont identifié les écoles qui peuvent accueillir les PES dans de bonnes conditions, cela est corrélé avec les temps partiels les décharges diverses et les contraintes médicales. Cela peut nous conduire à avoir sur plusieurs années des berceaux dans les mêmes écoles.

**Calendrier pour les futurs PES ?**

Affectation le 4 juillet et pré rentrée le 28 août au théâtre municipal.

**Comment sont gérés les TR affecté à des écoles de jours ?**

Les collègues TR affectés sur des écoles à 4 jours sont susceptibles de travailler 4 jours et demi et donc remplir leur état de remplacement et le temps de récupération est pris en concertation avec le collègue.